

Un habitat durable, pour un urbanisme rural en Flandre ?

Michel GILLOEN
Président du Pays Cœur de Flandre

Je tiens à vous remercier de votre présence, et à remercier les services de l'Etat qui sont à l'origine de ce séminaire.

Le Pays Cœur de Flandre connaît, depuis plusieurs années, une forte évolution de sa physionomie. Ces évolutions modifient indéniablement nos paysages et nos villages. Il est nécessaire de les accompagner, d'en éviter les effets négatifs.

L'enjeu est aujourd'hui la gestion autonome de l'espace : pour gérer la pression foncière et éviter le gaspillage de l'espace, il faut prendre de front les problématiques de densité, de mixité, de mobilité, et prendre en compte la notion de développement durable. Cela doit se traduire par une anticipation et une vision globale de nos projets d'aménagement, une qualité environnementale accrue dans la conception et la gestion des équipements publics et des lotissements.

Le Pays Cœur de Flandre se doit également de jouer un rôle d'informateur en termes d'urbanisme durable. L'objectif pratique de ce colloque est donc de donner des exemples utiles, de vous informer sur les outils existants, les réponses collectives ou locales possibles, et de permettre de mieux répondre aux attentes des collectivités en matière d'urbanisme durable, ainsi qu'aux attentes des citoyens en matière d'habitat. Il doit permettre aussi de nous interroger pour imaginer, créer et promouvoir des solutions adaptées et innovantes.

Jean-Pierre ALLOSSERY
Président du SCOT Flandre Intérieure

Le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) Flandre Intérieure couvre le même territoire que le Pays Cœur de Flandre. Il vise à mettre en cohérence l'aménagement du territoire, dans toutes ses composantes. Il est construit sur la notion de développement durable, et son objectif global de cohérence se base en premier lieu sur les principes d'économie de l'espace et de préservation de l'environnement.

Le SCOT a été élaboré en ayant conscience des problématiques que Michel Gilloen vient d'évoquer, problématiques sous-jacentes dans les grands choix du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), le dernier-né du SCOT, projet pour le territoire à l'horizon 2030 et bâti par les élus.

Deux structures cohabitent sur ce même territoire, et la coordination entre celles-ci est donc primordiale, c'est pourquoi je tenais à ce que le SCOT soit partie prenante lors de cette journée. D'une part, parce que l'habitat est un sujet global. D'autre part, parce que les travaux engagés par le Pays Cœur de Flandre sur cette thématique, depuis 2005, ont été les prémices d'un projet de territoire cohérent à l'échelle de la Flandre Intérieure.

Les études pour la mise en place de Programmes Locaux de l'Habitat (PLH), initiées par le Pays, ont permis aux élus d'aborder les problématiques de l'habitat spécifiques à notre territoire. Une fois

ces problématiques mises en lumière, il s'agissait de trouver des solutions. Dès lors, les notions de mixité sociale, de densité, de mixité urbaine, ont pu être abordées.

Le SCOT a intégré le fruit de ces réflexions. Ses préconisations ont pour but de développer l'offre sur notre territoire, en quantité, en diversité et en qualité, pour que celui-ci reste attractif tout en ne gaspillant pas l'espace. Le SCOT est donc une réponse collective, un moyen d'action effectif pour le territoire, construit par les élus et pour les élus, dans leur gestion de l'urbanisme à l'échelle locale.

Il est le fruit d'un travail commun, qui a permis aux élus de formuler un souhait, de formaliser une vision partagée pour l'avenir du territoire, de se donner les moyens d'agir et de renforcer la gouvernance locale. Le Syndicat mixte pour le SCOT Flandre Intérieure est l'instance d'accompagnement des élus dans la mise en œuvre de cette vision partagée du territoire.

L'objectif final partagé par le Pays Cœur de Flandre et le SCOT est bien l'habitat durable, pour un urbanisme qui réponde aux besoins des habitants, ainsi qu'à la mise en valeur et la préservation de notre territoire, dont le cadre de vie fait – pour une large part – la renommée.

Philippe LALART
Directeur Départemental de l'Équipement du Nord

Pourquoi ce séminaire? Parce qu'une orientation forte de la DDE est de renforcer la proximité avec les territoires, et parce que nous devons bien sûr accompagner la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, notamment sur la construction et l'aménagement durables.

Pourquoi ici ? Parce que le Pays Cœur de Flandre est largement impliqué dans le domaine du développement durable, et qu'un SCOT aux objectifs très ambitieux vient d'être rendu opposable en avril 2009. Les acteurs du terrain que vous êtes vont maintenant être chargés de sa mise en œuvre, ce qui n'est pas forcément évident.

Il va nous falloir développer le territoire de façon ambitieuse, tout en maintenant son attractivité et en préservant ses richesses que sont l'agriculture et les espaces naturels. Le Grenelle de l'environnement nous invite à fixer les limites de l'étalement urbain, et à nous interroger sur d'autres modes de gestion des espaces pour mieux habiter ensemble.

Le but de ce séminaire est de partager des expériences et des outils que vous pouvez vous approprier, et d'échanger sur les difficultés et les questionnements de chacun. L'objectif final est bien sûr de tirer les enseignements de cette journée, et peut-être d'esquisser des pistes de travail que nous pourrions continuer à accompagner dans le temps après ce premier séminaire.

